

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

Peut être téléchargée de : http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm

Catégories approuvées dans la Recommandation 4.7(1990) modifiée par la Résolution VIII.13 de la 8^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2002) et par les Résolutions IX.1 Annexe B, IX.21 et IX.22 de la 9^e Session de la Conférence des Parties contractantes (2005)

Notes aux rédacteurs :

1. La FDR doit être remplie conformément à la *Note explicative et mode d'emploi pour remplir la Fiche d'information sur les zones humides Ramsar* ci-jointe. Les rédacteurs sont vivement invités à lire le mode d'emploi avant de remplir la FDR.
2. D'autres informations et orientations à l'appui de l'inscription de sites Ramsar figurent dans le *Cadre stratégique et lignes directrices pour orienter l'évolution de la Liste des zones humides d'importance internationale* (Manuel Ramsar 7, 2^e édition, modifié par la Résolution IX.1 Annexe B de la COP9). La 3^e édition du Manuel, contenant les modifications en question, est en préparation et sera disponible en 2006.
3. La FDR remplie (et la ou les carte(s) qui l'accompagne(nt)) doit être remise au Secrétariat Ramsar. Les rédacteurs devraient fournir une copie électronique (MS Word) de la FDR et, si possible, des copies numériques de toutes les cartes.

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

Dr. Valérie DAVENET-Direction Environnement
3 av de Fontvieille-98000 MONACO
vdavenet@gouv.mc

Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

17 mars 2008

3. Pays :

MONACO

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

Réserve sous marine du Larvotto

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

1	2	2
		0
		0
		0

Date d'inscription

7	M	C	0	0	1
---	---	---	---	---	---

Numéro de référence du site

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit **X**

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites** **X**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
- ii) la superficie a été agrandie **X**; ou
- iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

Lors de sa désignation, une zone décrite comme une zone de type D (rivage marin rocheux) a été incluse dans le site Ramsar. Cependant cette zone, située dans la partie ouest, ne correspond en réalité pas à ce type de zone humide ni à aucun des 12 types de zones humides marines définies par la Convention : il s'agit d'une zone urbanisée ne présentant aucun intérêt écologique au sens de la Convention Ramsar (aucun des 9 critères Ramsar ne s'applique dans cette zone). A l'inverse, la partie est du site qui est de type B (lits marins aquatiques subtidiaux) qui correspond à un herbier à Posidonie ne couvrait pas, à l'origine, l'ensemble de cet herbier. Les limites du site Ramsar ont donc été modifiées de façon à couvrir l'ensemble de l'herbier à Posidonie et à exclure la partie ouest urbanisée. Ces modifications correspondent à une augmentation de la superficie du site Ramsar. Les explications détaillées sont fournies dans le rapport annexé suivant la Résolution IX.6 de la COP9, paragraphe 28.

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) : **X**
- ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :** **X**
- iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs** **X**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

L'isobathe 30m correspond à la limite inférieure de l'herbier de posidonie, géoréférencée et balisée en 2004, support de justification de la zone Ramsar. Les limites de la Réserve sous marine du Larvotto représentent un balisage en surface permettant un contrôle administratif de cette zone protégée.

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

7°25'40,9836"E / 43°44'15,2793"N 7°25'59,5391"E/43°44'56,4321"N

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le site se trouve dans la zone du Larvotto (plage, enrochements artificiels et herbier à *Posidonia oceanica* sur fond sableux). Monaco.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

De 0m à -30m

11. Superficie : (en hectares)

23ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Ce site renferme un herbier de posidonie (*Posidonia oceanica*), écosystème endémique de la Méditerranée. Seul herbier présent sur le littoral Monégasque.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1	•	2	•	3	•	4	•	5	•	6	•	7	•	8	•	9
X				X								X				

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2 : ce site abrite des espèces vulnérables (herbier de posidonie, mérou brun, grandes nacres...)

-La posidonie (*Posidonia oceanica*) est strictement protégée sur le plan international (Convention de Berne, Annexe I) et sur le plan national (espèce végétale marine protégée).

-Le mérou brun (*Epinephelus marginatus*) est en danger d'après la liste rouge de l'UICN et est une espèce protégée par l'Ordonnance Souveraine depuis 1992 en Principauté.

-La grande nacre (*Pinna nobilis*) fait partie de l'annexe 4 de la directive européenne Habitats

Critère 3 : L'herbier de posidonie est un écosystème endémique de la Méditerranée. Ce site abrite des populations animales et végétales importantes pour le maintien de la biodiversité Méditerranéenne. De plus les herbiers marins sont considérés comme des zones humides sous-représentées par la Convention.

Critère 7 : Cet herbier abrite de nombreuses espèces de poisson dont le mérou brun (*Epinephelus marginatus*) et constitue un lieu de frai très important.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2 s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Région méditerranéenne

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

"Biogeographical regions, Europe 2005" (<http://dataservice.eea.europa.eu/atlas/viewdata/viewpub.asp?id=2038>)
délimitation officielle utilisée par l'Union Européenne dans la Directive habitats (92/43/EEC).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Petits fonds constitués de sable et détritique côtier et de matie morte recouverte de sédiments vaseux.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Superficie de 23,27ha. Zone marine en pente faible, recouverte d'herbier de posidonie, s'étendant de -5m à -30m. La côte est en partie restructurée avec des plages alvéolaires protégée par des enrochements artificiels de blocs de calcaires. Les fonds sont en majorité constitués de sables détritiques.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

La biocénose à posidonie est très efficace vis à vis des phénomènes d'érosion de la zone littorale.

19. Types de zones humides :**a) présence :**

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

L'herbier de posidonie (*Posidonia oceanica*) est considéré comme un écosystème remarquable.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Posidonia oceanica**22. Faune remarquable :**

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Epinephelus marginatus (mérrou brun)**Pinna nobilis (grande nacre)****23. Valeurs sociales et culturelles :**

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Site de tourisme. Site important par son caractère éducatif et de recherche scientifique.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

24. Régime foncier/propriété :

- a) dans le site Ramsar : **Domaine public maritime**
- b) dans la région voisine : **Domaine public maritime**

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

- a) dans le site Ramsar : **Site de baignade. Site de plongée subaquatique. Site d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité marine.**
- b) dans la région voisine/le bassin versant : La zone voisine est totalement urbanisée

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

- a) dans le site Ramsar :
- b) dans la région voisine :

27. Mesures de conservation en vigueur :

- a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;
En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

Aire marine protégée au plan national par Ordonnance Souveraine. Inscrite au titre des ASPIM.

- b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

- c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?
Il existe un plan de gestion et une mise en place de programme et de suivi de la biodiversité sur tout ce site.
- d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

La Direction de l'Environnement effectue de nombreuses recherches scientifiques : cartographie des biocénoses marines de ce site, balisage complet de la limite inférieure de l'herbier de posidonie pour son suivi à moyen et long terme, suivi de la population de méro brun, espèce protégée en Principauté. Une cartographie du peuplement des grandes nacres dans ce site avec un suivi d'espèces sentinelles est également en cours.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Site de plongée pour les scolaires de Monaco avec une sensibilisation à la biodiversité marine.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Zone de baignade.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Site entièrement sous juridiction de l'Etat

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Association Monégasque pour la Protection de la Nature (AMPN)- rue de la colle-98000 MONACO

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org